

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_143

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : ENEDIS – Conventions de raccordement pour 3 centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les STEP d'Armissan-Vinassan et de Marcorignan-Névian

Parmi les projets structurants inscrits au plan d'action de l'ATI Cœur du Languedoc figure celui de l'installation de trois centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les stations d'épuration d'Armissan-Vinassan et de Marcorignan-Névian, dont Le Grand Narbonne est le maître d'ouvrage.

Il s'agira de produire de l'énergie électrique renouvelable à des fins d'autoconsommation et ainsi de réduire la facture d'électricité des stations d'épuration et de contribuer aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

La STEP d'Armissan-Vinassan sera équipée de 204 panneaux photovoltaïques au sol de 330 Wc, pour une puissance totale de 67,32 kWc. La production annuelle est estimée à 92,20 MWh avec un taux d'autoconsommation de 75% de l'électricité générée, représentant 18% de la consommation totale d'électricité.

N°B2021_143

La STEP de Marcorignan-Névian sera équipée de 160 panneaux photovoltaïques au sol et de 126 panneaux en toiture de 330 Wc. Au total, 286 panneaux seront installés, pour une puissance de 94,38 kWc. La production annuelle est estimée à 118 MWh avec un taux d'autoconsommation de 82% de l'électricité générée, représentant 27 % de la consommation totale d'électricité.

Dans le cadre des aides européennes, des limiteurs d'injection seront posés et aucun surplus d'électricité ne sera injecté dans le réseau ou cédé. Néanmoins, la demande de raccordement est à effectuer auprès d'ENEDIS avant mise en service des stations. Des conventions d'exploitation, tant pour les conditions générales que particulières, pour l'autoconsommation sans injection sont à signer.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec ENEDIS, tant pour les conditions générales que particulières, pour l'exploitation des trois centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les stations d'épuration d'Armissan-Vinassan et de Marcorignan-Névian ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

Conventions d'exploitation (2)

Conditions générales mentionnées dans la convention (annexe 1)

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 1/12/2021
et de sa publication
le : 1/12/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

